BIENVENUE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION





REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

Madame, Monsieur,

Notre établissement est conforme aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public :

- Les locaux accessibles au public ont été aménagés et sont équipés pour répondre aux besoins.



 Le personnel est à votre écoute et peut, sur simple demande, mettre à votre disposition tout équipement dont vous auriez besoin. N'hésitez pas à nous solliciter.

Ce registre est à votre disposition pour consultation















Bienvenue au tribunal administratif

de La Réunion

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles.

OUI

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

OUI



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

OUI

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

NON



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

OUI

→ Le personnel connait le matériel

OUI



Contact : Courriel: greffe.ta-reunion@juradm.fr - Téléphone: 02 62 92 43 60



Consultation du registre public d'accessibilité:



à l'accueil OUI



sur le site internet OUI

N° SIRET: 179 740 055 00019

Adresse: 27, rue Félix Guyon - CS 61107 - 97404 Saint-Denis Cedex



EQUIPEMENTS DE COMPENSATION PRESENTS DANS LE BATIMENT

Tribunal administratif de la Réunion :

1)	<u>Balis</u>	se	sonore	<u>de</u>	repe	<u>érage</u>	_:	non.

2) Interphone: oui.

Situé à gauche au niveau du portail d'entrée. Signalez votre présence en pressant le bouton d'appel.

- 3) Ascenseur: non.
- 4) <u>Elévateur</u>: non.

5) Boucles magnétiques : oui

L'accueil est équipé d'un amplificateur de boucle magnétique à induction.

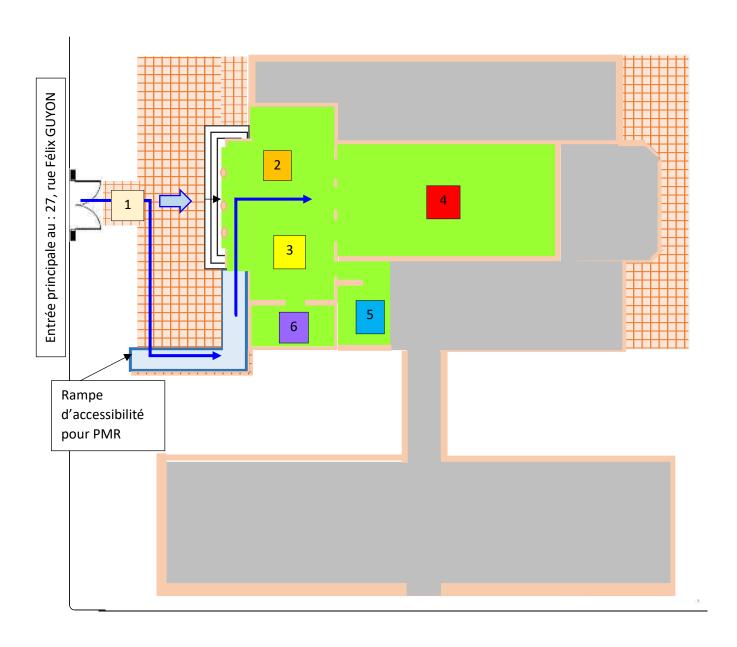
Une boucle magnétique à induction est disponible sur demande à l'accueil pour vous permettre d'entendre dans la salle d'audience et de communiquer avec votre interlocuteur (avocat, personne de la juridiction...) dans des pièces non équipées.

6) Rampe d'accès : oui.

Elle se situe à droite après le parvis d'entrée.

7) Rampe amovible de compensation d'une marche : non.

PLAN SCHÉMATIQUE D'ACCESSIBILITÉ DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION



<u>Légende :</u>

- 1 Parvis d'entrée
- 2 Accueil du public
- 3 Salle des pas perdus

- 4 Salle d'audience
- 5 Sanitaires
- 6 Salle des avocats



du code de la construction et de l'habitation

engagement du demandeur

informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée

Cadre 4

Cadre 5

Cadre 6 Cadre 7

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) Cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)



pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui Non Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22

Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

Vous pouvez utiliser ce formulaire s	ii :	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION				
vous souhaitez construire, ame établissement recevant de public et votre projet n'est soumis ni à un un permis d'aménager et le cas échéant, demander l'a d'accessibilité programmée (Ad accessibilité de votre établisseme années Cette demande vous permet d'a nécessaires	permis de construire ni à approbation d'un agenda (aP) pour la mise en nt sur une, deux ou trois	N° de l'autorisation AT				
par plusieurs personnes physiques ou Si la demande est présentée par plusie	morales d'une demande d'a					
Vous êtes un particulier						
Nom:	Prénom :	Date de naissance :				
Vous êtes une personne morale	l .					
Raison sociale et dénomination :	CONSEIL D'ETA	AT				
N° Siret : 1 1 0 0 0 0	2, 7, 0, 0, 0, 0,	0,1,4,				
Représentant de la personne mo	rale : Madame 🔲 M	Ionsieur 🖾				
Nom: CANIN	Prénom: Olivier	Date de naissance à défaut de N° Siret : 1,1,0,0,0,0,0,2,7				
2 - Coordonnées des ou du dema	ndeur(s) Si la demande est	présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre				
Adresse Numéro : 1	Voie: place d	u Palais Royal				
Lieu-dit:	Lc	ocalité : PARIS				
Code postal 75100B	Pcedex	0_1				
Si le demandeur habite à l'étranç	ger : Pays :	Division territoriale :				
Téléphone fixe : _0_1 _7_2	605800	Portable:				
Indicatif si pays étranger : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ	Courriel :	daniel.mery @ conseil-etat.fr				

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation. 2 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre	
Madame Monsieur Personne morale	
Nom: Prénom:	
Et/ou:	
Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas éc	héant :
N° Siret:	
Adresse Numéro :Voie :	
Lieu-dit : Localité :	
Code postal BP cedex	
Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays :	Division territoriale :
Téléphone fixe : Téléph	
Indicatif si pays étranger : Courriel :	@
Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les	décisions) lui soient adressés
4 - Le projet	The state of the s
4.1 – Adresse du terrain	
Nom de l'établissement : Tribunal administratif de Saint-Denis d	de la Réunion
Numéro : 27 Voie : rue Félix GUY	
Lieu-dit: Localité:	
	. GG GTTGT Caming and Transfer
Code postal 9,7,4,0,4 BPcedex	
N° de section(s) cadastrale(s) :	rcelle (s):
4.2 – Activité	
AVANT TRAVAUX, le cas échéant :	APRÈS TRAVAUX :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)): au RdC: locaux recevant du public et
au RdC: locaux recevant du public et locaux administratifs privés	locaux administratifs privés
A l'étage: locaux privés non ouverts au public	A l'étage: locaux privés non ouverts au public
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : néant	Activité(s) annexe(s) ((par étage(s)) : néant
Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
ERP de 5è catégorie, de type L	ERP de 5è catégorie, de type L
avec activité de type W	avec activité de type W
Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet): Conseil d'Etat 1 place du Palais Royal 75100 PARIS cedex 01	Identité de l'exploitant: Conseil d'Etat 1 place du Palais Royal 75100 PARIS cedex 01

Extension Réhabilitation Travaux d'aména Création de volun Surface de plancher a Modification des a Le cas échéant, si tou préciser si ces travaux Oui : Ad'AP n° Non Cette demande fait l'o utilisés) : Oui No	Ite présente demande ne vaut pas demande x mettent en œuvre des engagements d'un bi <u>et</u> d'une déclaration ou autorisation au titr	novation électrique, modification du cloi face de plancher ap e d'approbation d'ur Ad'ap déposé antér	sonnement, orès travaux n Agenda d'a rieurement.	par exemple:accessibilité	e) programmée,
4.4 - Effectif Effectif maximum suscincendie) en indiguant	ceptible d'être admis même temporairement t les principaux locaux accessibles au public	par niveau (suivant	le calcul rég	lementaire d	défini par le règlement
sonals) on malquan	Types de locaux (local / taux d'occupation)	Public		onnel	TOTAL
Sous-sol	X		7 0.30		IOIAL
Rez-de-chaussée	accueil, salle d'audiences, sanitaires	45		11	56
1er étage	locaux administratifs ou de réunion	0		4	
2º étage	X				
OP Átago					
3º étage	1				
Effectif cumulé /euillez joindre une note ann 4.5 - Stationnement	exe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur			15	56
Effectif cumulé //euillez joindre une note ann 4.5 - Stationnement Stationnement couve	Tall beautiful and madain and consumer or equivalent state.	à 3, présence d'une mez	zzanines, etc)		56
Effectif cumulé Veuillez joindre une note ann 4.5 - Stationnement Stationnement couve Si parc existant, préc	ert Parcs de stationnement intégrés Priser son année de permis de construire (PC	à 3, présence d'une mez	zzanines, etc)		56
Effectif cumulé //euillez joindre une note ann 4.5 - Stationnement Stationnement couve Si parc existant, préc Nombre de places de	ert Parcs de stationnement intégrés Priser son année de permis de construire (PC	à 3, présence d'une mez ou isolés C) initial :	zzanines, etc)		

	accessibilité programmée			
Ce projet co	mporte une demande d'Agenda d'accessibilité p	rogrammée sur une,	deux ou trois année	s
Avez-vous an	térieurement bénéficié d'une prorogation du délai de	e dépôt au titre d'une	situation financière de	élicate ou suite à un
	mier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la cons			
Oui				
	z joindre l'arrêté préfectoral correspondant			
oar l'arrêté pr e (Parties de l'é	de votre établissement à la date de la demande à évu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction tablissement accessibles, parties restant à mettre er	et de l'habitation n accessibilité, déroga	tions obtenues)	
Des points res	ux recevant du public au sein du tribunal administra stent à améliorer pour compenser les handicaps au appropriée installée.	ditifs et visuels, l'accu	ux personnes à mobi eil doit être adapté e	lité réduite. t une
/euillez joindr	e une note annexe si le projet le nécessite			
5-2 Chiffrage	et calendrier détaillés de la mise en accessibilité	é de l'établissement		
(Article R. 111de de devis, des	oncourant à la mise en accessibilité de l'établissemen -19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des l appels d'offre, etc., et les autres actions de mise délivrer les prestations au public (signalétique)	pièces à joindre), ainsi	que l'élaboration d'étu	udes, des demandes
	Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois,)	Date de fin (semestre, mois,)	Coût prévisionnel
	ments de compensation: boucles magnétiques, borne audio			
	s, pose de signalétique adaptée et de rails de guidage au sol,	juin 2016	octobre 2016	38 000 €
oose de main co	urante et traitement des nez de marche, adaptation du			
mobilier				
√euillez joindr	e une note annexe si le projet nécessite un plus gra		le mise en accessibilit	é.
	Coût de la mise e	en accessibilité		
Année 1	38 000 €			
Année 1 Année 2	38 000 €			
	38 000 €			
Année 2	38 000 €			
Année 2 Année 3	38 000 €			
Année 2 Année 3	38 000 €			
Année 2 Année 3 Total	38 000 € nt du ou des demandeur(s)			
Année 2 Année 3 Total - Engageme J'atteste avoir Je (nous) so renseignemen	nt du ou des demandeur(s) qualité pour demander cette autorisation : ussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ior nts qui y sont contenus.		Olivier C	² ANIN
Année 2 Année 3 Total - Engageme J'atteste avoir Je (nous) so renseignemer J'ai pris con le chapitre pr	nt du ou des demandeur(s) r qualité pour demander cette autorisation : ussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ior nts qui y sont contenus. naissance des règles générales de construction remier du titre premier et par les chapitres II et III du code de la construction et de l'habitation et nota	prévues par I du titre II du amment celles	Olivier C	PANIN
Année 2 Année 3 Total - Engageme J'atteste avoir Je (nous) so renseignemer J'ai pris con le chapitre pr ivre premier e concernant l'a règles du cod	nt du ou des demandeur(s) r qualité pour demander cette autorisation : ussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ior nts qui y sont contenus. naissance des règles générales de construction remier du titre premier et par les chapitres II et III du code de la construction et de l'habitation et nota accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à le de la construction et de l'habitation relatives à la	prévues par I du titre II du amment celles respecter les	Olivier C	PANIN
Année 2 Année 3 Total - Engageme J'atteste avoir Je (nous) so renseignemer J'ai pris con le chapitre pr livre premier e	nt du ou des demandeur(s) qualité pour demander cette autorisation : ussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ior nts qui y sont contenus. naissance des règles générales de construction remier du titre premier et par les chapitres II et III du code de la construction et de l'habitation et nota accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à le de la construction et de l'habitation relatives à la personnes.	prévues par I du titre II du amment celles respecter les solidité et à la	Olivier O	

des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.